



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2001/L.5  
3 novembre 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE  
Quinzième session  
Marrakech, 29 octobre-6 novembre 2001  
Point 5 c) de l'ordre du jour

**COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**TROISIÈMES COMMUNICATIONS NATIONALES:  
EXAMEN DE CES COMMUNICATIONS ET FICHER D'EXPERTS**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa quinzième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander le projet de décision suivant pour adoption par la Conférence des Parties à sa septième session:

**Projet de décision -/CP.7**

**Communications nationales des Parties  
visées à l'annexe I de la Convention**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les dispositions pertinentes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier les articles 4 et 6, le paragraphe 2 de l'article 7, l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 9, le paragraphe 2 de l'article 10 et l'article 12,

*Rappelant* ses décisions 9/CP.2, 11/CP.4 et 4/CP.5 sur les communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I),

*Ayant examiné* les recommandations pertinentes de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre,

1. *Prie* le secrétariat d'appliquer aux communications nationales présentées par les Parties visées à l'annexe I conformément à la décision 11/CP.4 les procédures d'examen des communications nationales, y compris les modalités des examens approfondis, définies dans les décisions 2/CP.1 et 6/CP.3; les examens approfondis devraient être achevés avant la neuvième session de la Conférence des Parties;

2. *Prie* le secrétariat d'élaborer la compilation-synthèse des communications nationales présentées conformément à la décision 11/CP.4 pour que la Conférence des Parties l'examine à sa huitième session.

-----